

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : 23 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE,
Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN,
Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE,
Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU,
Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Michel LAGIER,
Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET,
Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER,
Renée TORRES

Absents excusés : Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE,
Robert NICOLETTI, Jacques MEILHON, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs : Jean-Marc CHAPPAZ à Bernard ROMIER
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Robert NICOLETTI à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Jacques MEILHON à Eliane BERTIN
Marc ZIOLKOWSKI à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 mars 2022

Délibération n° 8

Délibération n° 015/2022 – Débat d'orientations budgétaires 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 modifié,

VU la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 13,

VU le rapport relatif aux orientations budgétaires 2022 et la présentation faite en séance,

CONSIDERANT que le débat constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022 sur la base du rapport joint en annexe à la présente délibération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

